

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE MOLINES-EN-QUEYRAS (05350)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision générale approuvée le : 15/10/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 02/09/2021

Révision Allégée n°1 arrêtée le :/..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuilot28@gmail.com

SOMMAIRE

(En rouge les pièces modifiées ou complétées par la révision allégée n°1)

Pièce 1 : Rapport de présentation

Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Pièce 4 : Règlement

Pièce 4.1. : Règlement écrit

Pièce 4.2. : Zonage général (1/9000)

Pièce 4.3. : Zonage Ouest (1/2000)

Pièce 4.4. : Zonage Est (1/2000)

Pièce 5 : Annexes

Pièce 5.1. : Assainissement

Pièce 5.1.1. : Schéma Directeur d'Assainissement

Pièce 5.1.2. : Zonage d'assainissement

Pièce 5.1.3. : Projet de mise à jour du zonage d'assainissement

Pièce 5.2. : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Pièce 5.3 : Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Pièce 5.3.1. : Carte des SUP

Pièce 5.3.2. : Arrêtés portant DUP : captages en eau potable

Pièce 5.3.3. : Règlement du PPRN

Pièce 5.3.4. : Arrêtés instaurant les servitudes EL4

Pièce 5.4 : Le Radon

Pièce 5.5 : Règlement service déchets

Pièce 5.6 : Règlement assainissement collectif intercommunal

Pièce 5.7 : Règlement assainissement non collectif intercommunal

Pièce 5.8 : Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Pièce 5.9 : Règlement départemental de voirie

Pièce 5.10 : Rapport de l'hydrogéologue – captage Nappe de Fontgillarde

Pièce 5.11. Zone archéologique de présomption de prescription sur les dossiers d'urbanisme



SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com